

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 mars 2013

L'an deux mil treize et le quatorze mars convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le dix-neuf mars deux mil treize à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Eclairage public : programme de suppression des lampes au mercure
- Projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois : avis du Conseil Municipal
- Contrat assurance groupe : habilitation du Centre de Gestion pour effectuer la procédure de mise en concurrence
- Autorisation signature marché de la RD 72
- Programme voirie 2013
- Orientations budgétaires 2013
- Offre de renouvellement du copieur de la mairie
- Recrutement du personnel intérimaire
- Questions diverses

L'an 2013, le 19 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire

**Présents** : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, ONNO Gisèle, POMMERAUD Brigitte, MM : BERTIN Jean-Noël, BESSONNET William, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

**Absent(s)** : M. BAUDIN Olivier

**Excusé(s)**:

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GALY Virginie à M. DUROCHER Denis,

**Secrétaire**: M. BESSONNET William

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité, après correction des présents et des absents.

\*\*\*\*\*

### **PROGRAMME DE SUPPRESSION DES LAMPES AU MERCURE**

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz, propose une résorption des sources lumineuses contenant du mercure par d'autres matériels équipés de lampes sodium haute pression, iodures métalliques ou leds.

Dans un premier temps, le syndicat procède à un recensement des collectivités souhaitant participer à cette campagne, puis en fonction des réponses, continuera ou pas cette démarche.

Le montant restant à la charge de la collectivité sera de 81 euros par luminaire, ce qui pour notre commune représenterait un cout total de 2997 euros pour 37 luminaires au mercure à remplacer.

Monsieur le Maire demande donc aux membres présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de participer à la campagne de résorption des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

\*\*\*\*\*

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose l'extinction des luminaires la nuit entre 0 h 30 et 5 h 30 (plages horaires à définir exactement avec le SDEG), afin de générer des économies d'énergie.

Le Conseil est pour avec 11 voix et 2 voix contre.

Une étude sera demandée au SDEG.

\*\*\*\*\*

### **PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'ANGOUMOIS : AVIS DU CONSEIL.**

Monsieur le Maire rend compte au conseil des travaux du syndicat mixte de l'Angoumois et présente aux membres présents le Document d'Orientation et d'Objectif dans sa version du 12/02/2013 qui leur a été préalablement adressé par voie électronique, ou en version papier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les directives et préconisations du DOO, à l'exception de la prescription 8 relative à la densité des extensions urbaines. Cette prescription faisant état dans la seconde couronne d'au moins 10 logements à l'hectare est rejetée à la majorité.

Le conseil municipal juge que l'intérêt essentiel de notre commune réside dans le fait que le tissu urbain y est dans l'ensemble peu dense lui permettant de garder un environnement plus proche des communes limitrophes du SCOT que de celle de la première couronne. En conclusion le conseil municipal est plus favorable à une gestion de l'extension urbaine, sur notre commune, basée sur une restriction de cette extension sur une période de temps plutôt qu'à une gestion de la surface parcellaire.

Dans l'hypothèse où cette proposition ne serait pas retenue, nous souhaitons que ce seuil puisse être ramené à 7 logements à l'hectare.

\*\*\*\*\*

### **CONTRAT ASSURANCE GROUPE : HABILITATION DU CENTRE DE GESTION POUR LA MISE EN CONCURRENCE.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 18 janvier 2013 l'informant que le Centre de Gestion va procéder à une mise en concurrence pour la souscription à compter du 01/01/2014 d'un nouveau contrat d'assurance pour les collectivités et établissements publics du département les garantissant contre les risques découlant de leur obligation de verser des prestations à leurs agents en cas d'accident de service, maladie maternité, invalidité, décès.

Monsieur le Président du Centre de Gestion nous propose, si nous souhaitons adhérer à ce nouveau contrat, de prendre une délibération l'autorisant à effectuer la procédure de mise en concurrence et à signer le futur contrat en notre nom.

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne constitue pas un engagement définitif, la collectivité ayant toujours la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat si les conditions obtenues par le Centre de Gestion, à l'issue de la consultation, n'étaient pas jugées satisfaisantes.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la proposition du Centre de Gestion, et l'autorise à effectuer la procédure de mise en concurrence en son nom

Habilite le Maire à signer les contrats à intervenir

\*\*\*\*\*

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE LA RD 72**

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 janvier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Aménagement de la RD 72

Lot 1 : Voirie et réseaux divers  
Entreprise : EIFFAGE  
Montant du marché : 448 581,60 € H.T.

Lot 2 : Aménagements paysagers  
Entreprise : BLUTEU  
Montant du marché : 9 242,50 € H.T.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

\*\*\*\*\*

### **RECRUTEMENT DE PERSONNEL INTERIMAIRE.**

Monsieur le Maire explique que pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité, il serait souhaitable de recruter une personne pour aider l'agent titulaire. Mais afin de pouvoir procéder au recrutement, il convient de créer un poste.

Monsieur le Maire propose aux membres présents la création d'un poste adjoint technique territorial de 2ème classe à raison de 19 h 30 minutes /semaine, à compter du 18 mars 2013 et jusqu'au 30 septembre 2013.

L'agent recruté aura pour mission, l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux sous la responsabilité de l'agent maîtrise titulaire et sera rémunéré sur la base du 1er échelon de l'échelle 3 Indice Brut 297, Indice Majoré 308

Il demande au Conseil de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial de 2ème classe à raison de 19 h 30 hebdomadaires à compter du 18 mars 2013, suivant les critères présentés par le Maire.  
Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat intérimaire correspondant

\*\*\*\*\*

### **PROGRAMME VOIRIE 2013**

Monsieur KOTSIS donne la liste du programme d'entretien arrêté par la commission voirie de la communauté de communes.  
Il faut prévoir un budget pour 2013 d'environ 36 000 euros.

\*\*\*\*\*

### **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013**

Outre les travaux de la RD 72, plusieurs acquisitions sont à envisager, notamment :

- Achat d'une tondeuse
- Tables et chaises pour la salle sous mairie
- Réfection du carrelage de la salle sous mairie
- Elaboration du PLU
- Etablissement d'un plan de la commune
- Etc...

\*\*\*\*\*

### **OFFRE DE RENOUELEMENT DU COPIEUR DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le copieur de la mairie a 7 ans, et qu'il commence à montrer des signes de faiblesse. Or le contrat d'entretien ne couvre plus les grosses réparations.

La proposition qui est faite présente une baisse du coût par copie de 40 %

Monsieur le Maire propose donc le remplacement du copieur. Le CM est d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Bibliothèque : l'ordinateur a été mis en service, il faut faire l'inventaire de tous les livres.
- Réhabilitation de l'école : Monsieur le Maire présente les plans élaboré par Mme BUA architecte et donne la description des travaux qui doivent être réalisés.
- Prochaine réunion le 9 avril 2013.

\*\*\*\*\*

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 heures

\*\*\*\*\*